

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° I-CD71

présenté par

Mme Petex-Levet, M. Boucard, M. Kamardine, M. Forissier, M. Viry, Mme Périgault,  
M. Emmanuel Maquet, M. Seitlinger et Mme Anthoine

**ARTICLE 12**

Supprimer les alinéas 80 et 81.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Alors que l'Assemblée nationale s'était prononcée en faveur de la suppression du malus écologique sur les pompiers et les droits d'accises sur le carburant qu'ils utilisent, contre l'avis du Gouvernement et par 134 voix contre 4, ce dernier a souhaité par les alinéas 80 et 81 réinstaurer ce malus au sein de ce projet de loi, sans communication et sans concertations avec les acteurs de terrain.

Une suppression qui tient plus du passage en force que de la réforme.

Cet amendement propose donc de supprimer l'alinéa 80 rétablissant l'exonération d'accises pour les SDIS et l'alinéa 81 revenant sur l'exonération du malus écologique (poids et émissions CO2) sur nos pompiers envisagés par le Gouvernement.